

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal**Présents**

Michel LIBOUTON, *Conseiller-Président* ;
Charles PICQUÉ, *Bourgmestre* ;
Catherine MORENVILLE, Cathy MARCUS, Jean SPINETTE, Yasmina NEKHOUL, Thierry VAN CAMPENHOUT, Jos RAYMENANTS, Willem STEVENS, Francesco IAMMARINO, *Échevin(e)s* ;
Mohssin EL GHABRI, Hassan ASSILA, Myriem AMRANI, Khalid MANSOURI, Loïc FRAITURE, Elisa SACCO, Agnès VERMEIREN, Samira BENALLAL, Christine WAIGNEIN, Olenka CZARNOCKI, Marie-Hélène LAHAYE, Pietro DE MATTEIS, Mohamed EL OUARIACHI, Lesia RADELICKI, Fabrice MPORANA, Farid BELKHATIR, Celi RODRIGUEZ, Marc NAETHER, *Conseillers(ères)* ;
Laurent PAMPFER, *Secrétaire communal*.

Excusés

Catherine FRANCOIS, Saïd AHRUIL, Victoria DE VIGNERAL, Suzanne RYVERS, Khalid TALBI, Estela COSTA, Isabelle PINZAUTI BABRZYNSKI, *Conseillers(ères)*.

Séance du 25.06.20

#Objet : Motion déposée par le groupe PTB*PVDA “Pour une commune qui soutient une politique de sécurité sans abus, sans racisme et sans sexisme, basée sur la prévention, la proximité et la justice”#
(Complémentaire)

Séance publique

Assemblées

Motion “Pour une politique de sécurité exemplaire axée sur la cohésion sociale, la prévention, la proximité et la justice”

Déposée par le groupe PTB*PVDA

Considérant que vivre en sécurité est un droit fondamental, que la sécurité est une préoccupation importante tant des autorités que des citoyens, et que nous avons tous besoin d'une police efficace qui garantisse ce droit, qui permette à la justice de faire son travail et qui protège les droits et libertés de chacun;

Considérant que la police joue un rôle primordial pour l'intérêt général et que le bien-être des policiers est une condition essentielle à une politique de sécurité efficace et juste, et que l'exercice de la profession est rendu particulièrement difficile, tant à cause de la réalité du terrain, de l'augmentation des tensions et inégalités sociales, que du manque de moyens humains et matériels venant du gouvernement fédéral;

Considérant que la non-discrimination est un droit fondamental pour l'ensemble des citoyens, que des cas d'abus et de racisme, même s'ils ne sont le fait que d'une minorité de policiers, détériorent inexorablement les relations entre la population et les autorités, accentuent les tensions et rendent encore plus difficile le travail des policiers dans leur ensemble;

Considérant que des voix s'élèvent, de la part de victimes, de citoyens concernés et d'associations, de certains policiers eux-mêmes, pour que soient reconnus et sanctionnés les abus policiers. Ils doivent pouvoir s'appuyer sur des procédures de dépôt de plaintes plus efficaces et plus transparentes via le comité P et la justice;

Considérant le mouvement populaire mondial contre le racisme et les violences policières suite à la mort de George Floyd et de nombreux afro-américains causés par la police aux Etats-Unis;

Considérant la manifestation du 7 juin à Bruxelles qui a rassemblé 10.000 personnes, dont beaucoup de jeunes de toutes origines, dont de nombreux Saint-Gillois;

Considérant le rapport d'Amnesty International de 2018 sur le profilage ethnique en Belgique [1] qui montre que cette pratique est une réalité et qui recommande au monde politique d'agir pour la prévenir, la détecter et la combattre, d'une part parce qu'elle est discriminatoire, d'autre part parce qu'elle nuit à un travail efficace de la police;

Considérant la campagne actuelle "stop ethnic profiling" [2] émanant de sept associations pour les droits humains et l'aide à la jeunesse;

Considérant [3] l'existence de phénomènes de harcèlement et de sexisme à l'encontre de policières et l'absence de mécanisme spécifique de prise en charge de ce phénomène, tant au niveau des sanctions que des droits des victimes;

Considérant les recommandations du rapport du délégué général aux droits de l'enfant intitulé "*Pour un apaisement des relations entre les jeunes et la brigade UNEUS de la commune de Saint-Gilles*", les témoignages qui y figurent et les éléments de réponses apportés par le Collège, les éléments transmis par celui-ci aux autorités judiciaires et le comité P ainsi que le processus d'évaluation indépendante du projet Uneus, qui sera lancé cette année ;

Considérant les interpellations citoyennes qui ont eu lieu au conseil communal pour dénoncer l'existence d'abus et pour demander une politique communale de sécurité davantage basée sur la prévention et le dialogue;

Considérant le fait que, ces derniers mois, associations et médias se sont fait l'écho de témoignage d'abus policiers dont certains sur le territoire de la commune de Saint-Gilles et dans la zone de police Midi, et que cela est contraire aux valeurs et au projet politique de la commune ;

Considérant que des événements tragiques impliquant la mort de jeunes Bruxellois comme Soulaymane, Sabrina, Ouassim, Mehdi, Adil dans le contexte d'interventions policières ont suscité un vif émoi au sein de notre population;

Considérant que la période de confinement a exacerbé les tensions entre une partie de la population et les forces de police chargées de faire respecter des règles particulièrement contraignantes en terme de privation de liberté, quand bien même ces règles ont été édictées dans l'intérêt général; ;

Considérant que ces règles sanitaires étaient d'autant plus difficiles à respecter et à faire respecter dans les quartiers les plus densément peuplés et bâtis;

Considérant qu'il n'est pas irrespectueux à l'égard de victimes d'abus policier de reconnaître également que les policiers sont eux-mêmes confrontés à des actes violence et que leur métier est particulièrement rude ;

Considérant la volonté ferme exprimée par le Collège, notamment dans l'accord de majorité, de garantir la sécurité pour tous, de renforcer la police de proximité, de développer le travail communal lié à la médiation et la prévention, de favoriser le vivre-ensemble, d'utiliser les leviers de la cohésion sociale et de la prévention, mais aussi de la répression si nécessaire;

Considérant que l'accord de majorité prévoit la mise en place d'un dialogue entre la zone de police Midi et les communes associées d'Anderlecht et Forest pour aborder notamment "la mise en place d'actions positives en contact avec la population", "la promotion de la diversité dans les effectifs policiers", "la valorisation des agents de quartier", "l'amélioration de l'accueil dans les commissariats" et "la généralisation de la bodycam et de la remise d'un récépissé lors des contrôles d'identité";

Considérant que le Collège mène déjà une politique proactive et ambitieuse en matière de prévention à travers de nombreux dispositifs positifs (Plan Local de Prévention et de Proximité, Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention, Service d'Encadrement des Mesures Judiciaires Alternatives...) et qu'il continue ses efforts pour les renforcer;

Considérant que le Collège débloque des budgets conséquents pour le dispositif UNEUS qui contient d'importantes missions liées à la prévention et qu'il a tenu ses engagements de débloquer un budget pour la mise en place d'une évaluation indépendante dudit dispositif;

Considérant les demandes répétées des autorités politiques locales pour que des budgets et moyens suffisants soient débloqués au niveau fédéral afin d'aider les policiers à exécuter leurs missions de terrain de manière efficace et dans des conditions correctes, ce qui est une nécessité pour l'ensemble de la population;

Le conseil communal de Saint-Gilles:

1. réaffirme son soutien à une politique de sécurité pour tous, axée sur la cohésion sociale, la prévention, la proximité et la justice;
2. réaffirme son soutien aux policiers, qui, dans l'exercice de leur fonction, pour une grande majorité d'entre eux, ont un comportement exemplaire et qui souffrent d'être amalgamés aux comportements abusifs d'une minorité;
3. condamne les abus et reconnaît l'importance et le droit pour les citoyens de pouvoir dénoncer les violences policières dont ils sont victimes dans les meilleures conditions;
4. reconnaît le caractère difficile de l'exercice du métier de policier, son rôle parfois ingrat et la violence verbale et physique dont il peut être aussi victime;
5. demande au Collège:
 - d'accélérer les discussions avec la zone de police Midi et les communes de Forest et Anderlecht concernant, conformément à ce que l'accord de majorité prévoit :
 - la mise en place d'actions positives en contact avec la population
 - la promotion de la diversité dans les effectifs policiers
 - la valorisation des agents de quartier
 - l'amélioration de l'accueil dans les commissariats
 - la généralisation de la bodycam
 - la remise obligatoire d'un récépissé lors des contrôles d'identité.
 - d'impliquer les citoyens dans l'évaluation et l'élaboration des stratégies locales de prévention et de sécurité notamment à travers la mise en place de réunions régulières et par quartiers associant police/prévention/population ainsi que par l'organisation annuelle d'un Conseil Consultatif Communal de Prévention;
6. demande au Collège de la zone de Police Midi (regroupant Anderlecht, Forest et Saint-Gilles) :
 - i. d'examiner la possibilité d'installer de caméras au sein des commissariats dans le respect de la législation sur la vie privée et le droit du travail
 - ii. de poursuivre les plans de formation au travail de médiation et de sensibilisation contre le racisme, contre le sexisme et contre le contrôle au faciès pour l'ensemble des agents de la zone
 - iii. le respect du droit citoyen de filmer les interventions policières
 - iv. de travailler avec le service Prévention dans le cadre d'une véritable approche intégrée et intégrale, notamment à travers la relance des réunions Diagnostic Local de Sécurité (DLS).
7. demande à l'État fédéral
 - a. de réviser l'article 37bis de la Loi Fonction de Police sur l'usage de la force pour des mineurs d'âge, conformément à la recommandation du rapport annuel de 2016 du comité et au Code européen d'éthique de la police qui estime les agents des forces de l'ordre doivent dûment prendre en considération la vulnérabilité inhérente aux enfants dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions ;
 - b. d'assurer le respect du droit pour le citoyen de filmer des interventions policières ;
 - c. demande à l'Etat fédéral de réformer le fonctionnement des institutions chargées du contrôle des plaintes visant la police, pour notamment y inclure associations et citoyens ;
 - d. demande à l'Etat fédéral de débloquer davantage de moyens humains et financiers pour permettre au service de police d'effectuer leur travail dans des conditions optimales et garantissant un maximum de services à la population;

8. demande au Collège de transmettre la présente motion à la zone de police Midi et au ministre fédéral de l'Intérieur.

[1] https://www.amnesty.be/IMG/pdf/rapport_profilage_ethnique

[2] <https://stopethnicprofiling.be/fr/>, Amnesty International, JES Brussels Formation et Emploi, Ligue des Droits Humains, Liga voor Mensenrechten, Minderheden Forum, Uit De Marge, MRAX.

28 votants : 26 votes positifs, 2 abstentions.

Abstentions : Celi RODRIGUEZ, Marc NAETHER.

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

Laurent PAMPFER

Charles PICQUÉ